



## Décisions municipales d'intérêt public 2023

Date	Décision
09.01.2023	<u>CGN – Avantage actionnaires 2023</u> La Municipalité a décidé de mettre à disposition de la population, 10 cartes avantage qui donnent droit à un surclassement en 1 <sup>ère</sup> classe.
09.01.2023	<u>Parcelle RF 363 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 78.54 m2 de panneaux photovoltaïques.
09.01.2023	<u>Parcelle RF 170 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 70 m2 de panneaux photovoltaïques.
16.01.2023	<u>Hangar communal</u> La Municipalité a adjugé les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marmillod SA (Le Mont-sur-Lausanne) : installation de tablettes et couvertines en zinc quartz afin d'éviter les écoulements le long des avant-toits de l'annexe pour un montant de CHF 3'956.95 TTC.</li> <li>- Hess &amp; Martin Sécurité (Lausanne) : fourniture de cylindres et cadenas pour un montant de CHF 2'879.60 TTC.</li> </ul>
16.01.2023	<u>Parcelle RF 341 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 48.81 m2 de panneaux photovoltaïques.
23.01.2023	<u>Parcelle RF 501 – Abattage</u> La Municipalité a adjugé l'abattage d'un tilleul malade à l'entreprise Rittener & Fils SA (Sévery) pour le montant de CHF 2'692.50 TTC.
23.01.2023	<u>Installation d'un défibrillateur</u> La Municipalité a accepté l'offre de Procamed AG (Aadorf) pour la fourniture d'un défibrillateur Zoll AED pour un montant de CHF 3'446.40 TTC.
30.01.2023	<u>Fête de la Tulipe</u> La Municipalité a décidé de parrainer un grand massif pour le montant de CHF 400.00.
06.02.2023	<u>Chantiers forestiers – Respect de la signalisation</u> La Municipalité a décidé de publier sur le site internet communal, la vidéo de prévention mise à disposition par la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois.
06.02.2023	<u>Police des constructions – Procédure communales des installations de PAC</u> La Municipalité a décidé dorénavant de dispenser d'enquête publique les installations de pompes à chaleur air/eau et à sondes géothermiques. Cet allègement est conditionné à l'obtention de l'accord signé des propriétaires voisins.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
06.02.2023	<p><u>Route des Grands-Bois – Panneau de signalisation abîmé</u> La Municipalité a adjugé la fabrication et l'installation d'un panneau signalétique identique à l'existant pour un montant de CHF 3'900.- TTC.</p>
06.02.2023	<p><u>Association de la Ligne Fortifiée de l'Aubonne</u> S'agissant de la préservation de notre patrimoine, la Municipalité a décidé de revenir sur sa décision et d'adhérer à l'Association en sa qualité de commune située sur la Ligne fortifiée de l'Aubonne</p>
13.02.2023	<p><u>Samas'Kids – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 100.- pour le groupe des jeunes samaritains qui fête cette année ses 20 ans.</p>
13.02.2023	<p><u>Carte journalière dégriffée « Commune »</u> La Municipalité a décidé d'adhérer à cette nouvelle formule et de la proposer à la population, à partir de 2024, en remplacement des cartes journalières actuellement en vigueur.</p>
13.02.2023	<p><u>Rue Roger de Lessert 12 – Velux</u> La Municipalité a adjugé les travaux de rénovation d'un velux à l'entreprise Guy Authier SA (Bière) pour un montant de CHF 960.- TTC.</p>
20.02.2023	<p><u>Parcelle RF 385 – Changement d'affectation</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2022/07.</p>
20.02.2023	<p><u>Cabane forestière – Contrôle électrique OIBT</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Roulin Electricité Sàrl (St-Prex) pour la réalisation des travaux de mise en conformité des installations électriques.</p>
20.02.2023	<p><u>Stations de relevage Les Dailles et Chemin des Etaloges – Contrôle électrique OIBT</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Roulin Electricité Sàrl (St-Prex) pour la réalisation des travaux de mise en conformité des installations électriques.</p>
27.02.2023	<p><u>Archivage – Achat de matériel</u> Afin d'acquérir du matériel de composition moins acide pour un meilleur archivage, la Municipalité a accepté l'offre d'Oekopack de CHF 669.35 TTC pour des boîtes et des chemises.</p>
27.02.2023	<p><u>Collège intercommunal – Adoucisseur d'eau</u> La Municipalité a adjugé la fourniture et la pose d'un adoucisseur pour eau froide et chaude pour le collège à l'entreprise Ackermann &amp; Fils SA (Denges) pour un montant de CHF 8'258.45 TTC.</p>
27.02.2023	<p><u>Collège intercommunal – Nourrice de distribution</u> La Municipalité a adjugé le remplacement partiel de la nourrice de distribution d'eau qui coule à plusieurs endroits à Ackermann &amp; Fils SA (Denges) pour le montant de CHF 3'914.05 TTC.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
27.02.2023	<p><u>Parcelles 124-126 – Hangar communal</u>            Les travaux du hangar étant maintenant terminés, il y a lieu de délivrer le permis d'utiliser n° 2021/.01, sous réserve de la réception du rapport du contrôle du séparatif.</p>
27.02.2023	<p><u>Salle de gymnastique – Entretien du matériel</u>            La Municipalité a décidé de mandater l'entreprise Alder &amp; Eisenhut AG (Ebnat-Kappel) pour effectuer un contrôle général des installations pour un montant se situant entre CHF 7'500.- et CHF 9'200.-.</p>
27.02.2023	<p><u>Parcelle RF 24 – Transformation d'un appartement au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble situé au centre du village</u>            La Municipalité a décidé de délivrer le permis d'habiter n° 2020/03.</p>
27.02.2023	<p><u>Parcelle RF 340 – Installation d'une PAC à sonde géothermique</u>            La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2023/01.</p>
27.02.2023	<p><u>Parcelle RF 360 – Transformation, réaménagement du rez, changement des fenêtres</u>            La Municipalité a décidé de délivrer le permis d'habiter n° 2021/03.</p>
27.02.2023	<p><u>Radon – Exigences légales lors de la procédure d'autorisation de construire</u>            Sur demande de la DGE (Direction Générale de l'Environnement), il y a lieu dorénavant de rendre les propriétaires attentifs aux exigences légales de protection face au radon dans le cadre de la procédure du permis de construire.</p>
27.02.2023	<p><u>Parking de la Chapelle – Marquage au sol</u>            La Municipalité a adjugé les travaux de marquage à l'entreprise BO Plastiline SA (Tolochenaz) pour un montant de CHF 1'142.86 TTC</p>
27.02.2023	<p><u>Label « Employeur partenaire »</u>  <u>La Municipalité a décidé d'entreprendre les démarches pour obtenir cette distinction qui est décernée aux entreprises qui signent la « Charte Employeur », document qui formalise les droits et devoirs respectifs de l'employeur et des sapeurs-pompiers volontaires dans l'entreprise. Par ce système de label et de charte, les instances cantonales entendent valoriser l'implication des entreprises et les inciter à embaucher des sapeurs-pompiers volontaires.</u></p>
06.03.2023	<p><u>Place du Village – Contrôle séparatif</u>            Lors du contrôle du séparatif, il a été constaté un temps d'écoulement particulièrement long ainsi qu'une stagnation de l'eau dans certaines douches. Afin de mettre en évidence l'origine de ces problèmes, la Municipalité a décidé de mandater l'entreprise Milliquet SA (Romanel-sur-Lausanne) pour effectuer un contrôle caméra des colonnes EC/EU pour un montant approximatif de CHF 5'000.-.</p>
06.03.2023	<p><u>Parcelle RF 12 – Reconstruction après un sinistre</u>            La Municipalité a décidé de délivrer l'autorisation municipale n° 2023/04.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
06.03.2023	<p><u>Parking de la Plage des Mellières – Ilot d'entrée</u>            La balise située à l'entrée du parking des Mellières est régulièrement cassée. La Municipalité a donc décidé de la supprimer et a mandaté l'entreprise MGC SA (Etoy) pour procéder à ces travaux pour un montant de CHF 783.20 TTC.</p>
06.03.2023	<p><u>Déjections canines sur le territoire communal</u>            Les panneaux de fortune installés souffrant des conditions météorologiques, la Municipalité a décidé d'acquérir 6 panneaux « déjections interdites » et « chien en laisse » auprès de l'entreprise BO Plastiline SA pour le montant de CHF 463.65 TTC par unité.</p>
06.03.2023	<p><u>Gymnase de Nyon – Journée sportive</u>            La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 300.- pour soutenir le projet d'acquérir un T-shirt souvenir pour les 500 participants.</p>
06.03.2023	<p><u>Route des Bruyères – Prise d'eau</u>            La prise d'eau située sur la route devant le hangar communal s'affaissant, la Municipalité a mandaté l'entreprise MGC SA (Etoy) pour la réfection de la cape de vanne et de l'enrobé pour le montant de CHF 2'177.25 TTC.</p>
06.03.2023	<p><u>Chapelle – Contrôle des installations électriques</u>            L'entreprise Cuany n'étant pas en mesure de réaliser les travaux de mise en conformité, la Municipalité a décidé d'adjuger le mandat à Electrohms SA (La Sarraz) pour un montant de CHF 5'861.45 TTC.</p>
13.03.2023	<p><u>Société Gymfit 60</u>            Les comptes 2022 ayant été fournis, la Municipalité a décidé de verser à la société Gymfit 60 une subvention de CHF 1'000.- pour l'année 2023.</p>
13.03.2023	<p><u>Tour du Lac Léman en marche nordique</u>            La Municipalité a donné son accord pour le passage sur le territoire communal d'une étape du Tour du Lac en marche nordique le 19.05.2023.</p>
13.03.2023	<p><u>Installation d'un défibrillateur</u>            La Municipalité a adjugé l'installation électrique nécessaire au fonctionnement du défibrillateur à l'entreprise Roulin Electricité Sàrl (St-Prex) pour un montant de CHF 567.55 TTC.</p>
20.03.2023	<p><u>Installation de panneaux de sensibilisation</u>            La CBOVd (Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois) propose des panneaux visant à sensibiliser les utilisateurs de la forêt au littering. La Municipalité a décidé d'en commander quatre pour le prix de CHF 75.-/pce. Le Groupement forestier de Ballens-Mollens fournira les piquets en robinier ou châtaigner au prix de CHF 8.-/l'unité.</p>
20.03.2023	<p><u>Parcelle RF 36 - Démolition d'un bâtiment et construction d'une maison d'habitation</u>            La Municipalité a décidé de délivrer le permis d'habiter n° 2022/11.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
20.03.2023	<p><u>Ruisseau des Chenaux – Entretien des berges</u>            Dans le cadre de la revitalisation et mise en conformité des berges du ruisseau des Chenaux, la Municipalité a adjugé le mandat concernant une étude de faisabilité à au bureau Triform SA (Lausanne) pour un montant de CHF 6'048.40 TTC. Une partie de ce montant sera subventionné par la DGE (Direction générale de l'environnement).</p>
27.03.2023	<p><u>Parcelle RF 65 – Transformation du bâtiment existant</u>            Dans le cadre des travaux de ce bâtiment, la Municipalité a accepté les teintes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Façades : Kabemix Armasil Fassade G 9000</li> <li>- Encadrements de fenêtres : Kabemix Bugosil Farbe G 1000</li> <li>- Volets : Kabemix Bugosil Farbe G 3172</li> <li>- Avants-toits : sans changement (brun)</li> </ul>
27.03.2023	<p><u>Etablissement l'Ether – Horaires d'ouverture</u>            La Municipalité a décidé de dispenser d'enquête publique la modification d'horaires de cet établissement. Ils seront dorénavant les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lundi et mardi : fermé</li> <li>- Mercredi et jeudi : 10h-13h / 16h30-20h</li> <li>- Vendredi : 10h-13h / 16h30-21h</li> <li>- Samedi : 9h-13h / 16h30-21h</li> <li>- Dimanche : 9h-17h</li> </ul>
03.04.2023	<p><u>Hangar communal – Equipement</u>            En vue de la mise hors service de la cuve de carburant située actuellement dans le local de voirie, la Municipalité a décidé d'acquérir le matériel suivant afin d'équiper le hangar communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Citerne 400 l. : Kaiser Kraft CHF 900.- Ht</li> <li>- Pompe vide-fûts électrique : Kaiser Kraft CHF 557.10 HT</li> <li>- Armoire anti-feu : Schäfer Shop CHF 684.- HT.</li> </ul>
17.04.2023	<p><u>Etoy – Fête au village</u>            La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 200.- en tant que participation aux prix qui seront remis aux premières classes scolaires lors de la course à pied qui aura lieu durant les festivités le 3 juin 2023.</p>
17.04.2023	<p><u>Mobilité douce – Pick-e-bike</u>            Suite au retrait de la station située à l'Institution de Lavigny, la répartition entre les partenaires a dû être revue. La Municipalité a donc accepté le nouveau budget qui porte la participation de la commune à CHF 4'790.-/ an.</p>
17.04.2023	<p><u>Parcelle RF 34 – Demande d'abattage</u>            La Municipalité a autorisé l'abattage d'un cyprès. Plantation compensatoire par un arbre de la même essence.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
17.04.2023	<p><u>Place du Village – Entretien des éclairages de secours</u> La Municipalité a adjugé la maintenance annuelle des 47 luminaires situés à la Place du Village 1 et dans le parking souterrain à l'entreprise NMTH SA pour le montant de CHF 1'645.15 TTC.</p>
17.04.2023	<p><u>Parcelle RF 170 – Installation d'une PAC air/eau</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2023/01.</p>
17.04.2023	<p><u>Rue de l'Horloge et la Môlaz– Permis de fouille</u> La Municipalité a délivré un permis de fouille à Cablex pour des travaux d'extension et de maintenance du réseau pour le compte de Swisscom (Suisse) SA.</p>
17.04.2023	<p><u>Collège intercommunal – Contrôle électrique OIBT</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Electrohms SA (La Sarraz) pour la réalisation des travaux de mise en conformité des installations électriques.</p>
24.04.2023	<p><u>Saubrazil Festival – Soutien</u> Sollicitée par un buchillonais, la Municipalité a décidé de mettre à disposition ½ page A4 dans la Gazette du mois de juin (pour autant qu'il y ait l'espace nécessaire) pour promouvoir ce festival qui aura lieu à Saubraz du 27 au 29 juillet 2023.</p>
24.04.2023	<p><u>Hangar communal – Regroupement de parcelles</u> Comme mentionné dans l'enquête publique de 2021, la Municipalité a mandaté le bureau d'études Rossier pour procéder au regroupement des parcelles n° 124 et 126.</p>
24.04.2023	<p><u>Salle de gymnastique – Microfissures/Infiltrations</u> La Municipalité a adjugé le traitement de microfissures des murs des vestiaires et l'étanchement des infiltrations du local technique à l'entreprise Moll SA (Baulmes) pour un montant de CHF 14'095.- TTC.</p>
24.04.2023	<p><u>Développement de la fibre optique</u> En réponse à une demande de la Municipalité, Swisscom a informé que l'offre permettant d'amener la fibre optique jusqu'aux bâtiments n'était plus disponible pour l'instant suite à une décision du Tribunal administratif. Cependant, les citoyens sont invités à contacter Swisscom qui pourra éventuellement leur proposer une offre en fonction de l'équipement qui alimente leur domicile.</p>
01.05.2023	<p><u>Prévoyance professionnelle des magistrats communaux</u> Après étude des différents éléments transmis par la Caisse intercommunale de pension (CIP), la Municipalité a décidé de ne pas procéder à un assujettissement facultatif des municipaux.</p>
01.05.2023	<p><u>Giron des Jeunesses du Pied du Jura – Demande de soutien</u> La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 100.- à la Jeunesse d'Apples qui organise le prochain giron du Pied du 9 au 13 août 2023.</p>





## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
01.05.2023	<u>Association des amis des bateaux à vapeur – Demande de soutien</u> La Municipalité a décidé d'accorder un don de CHF 300.- pour maintenir la flotte Belle Epoque.
01.05.2023	<u>Route des Deux Communes 17 – Relocation appartement 3.5 pièces</u> La Municipalité a accepté la candidature d'un couple pour la reprise de l'appartement situé au rez-de-chaussée.
01.05.2023	<u>Comptes 2022</u> La Municipalité a validé le préavis n° 01/2023 sur les comptes 2022, qui sera présenté au Conseil communal le 20 juin prochain.
01.05.2023	<u>Rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, intégration d'un concept énergétique – demande de crédit de CHF 3'000'000.-</u> La Municipalité a décidé d'approuver le préavis n° 04/2023. Il sera présenté au Conseil communal le 20 juin 2023.
01.05.2023	<u>Plan d'affectation communal (PACom) – Enquête publique</u> La Municipalité a approuvé l'ensemble des documents du PACom qui sera soumis à l'enquête publique du 6 mai au 4 juin 2023.
01.05.2023	<u>Parcelle RF 341 – Remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sonde géothermique</u> La Municipalité a décidé de dispenser cet objet de l'enquête publique.
01.05.2023	<u>Avis aux propriétaires de chiens</u> Un plan des zones accessibles aux chiens sera établi par la Municipalité d'ici l'automne 2023.
01.05.2023	<u>ORPC – Avant-projet des statuts de l'Association intercommunale</u> Comme le veut la procédure, une commission consultative a étudié le projet de transformation de la convention actuelle en statuts. La Municipalité a ensuite transmis son rapport à l'Organisation Régionale de la Protection Civile).
08.05.2023	<u>Réception des nouveaux habitants</u> Le mercredi 29 novembre 2023, la Municipalité accueillera les nouveaux habitants arrivés dans la commune en 2021 et 2022.
08.05.2023	<u>Route des Deux Communes 18 – Relocation appartement 3.5 pièces</u> La Municipalité a accepté un dossier pour la relocation d'un appartement situé au 1 <sup>er</sup> étage.
08.05.2023	<u>Rue de l'Horloge 10 – Réparation du clocher</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Muff Technique pour édifice AG (Triengen) pour le remplacement de l'automate de pilotage pour un montant de CHF 2'170.- HT.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
08.05.2023	<p><u>Patrouilles estivales</u> La Municipalité a adjugé à la société de sécurité privée GPA Guardian Protection SA (Pully) un mandat de surveillance des plages ainsi que des abords de la salle de gym et du collège pendant la période estivale, pour un montant mensuel de CHF 1'723.20 TTC.</p>
15.05.2023	<p><u>Administration communale – Vacances estivales</u> Les bureaux de l'Administration seront fermés du 31 juillet au 4 août 2023</p>
15.05.2023	<p><u>Club de natation de Buchillon</u> Les comptes 2022/2023 ayant été fournis, la Municipalité a décidé de verser au club de natation une subvention de CHF 2'000.- pour l'année 2023.</p>
15.05.2023	<p><u>Collège intercommunal – Adoucisseur d'eau</u> La Municipalité a souscrit, auprès de la société BWT Aqua SA (Aesch), un contrat d'entretien pour l'adoucisseur du collège pour un montant annuel de CHF 603.- HT.</p>
15.05.2023	<p><u>Place du Village – Remplacement d'arbustes</u> En remplacement d'arbustes secs, la Municipalité a adjugé la fourniture et la plantation de 15 rhododendrons à La Ligne Verte (St-Prex) pour un montant d'environ CHF 6'000.-.</p>
15.05.2023	<p><u>Collège intercommunal – Sécurisation d'un puits</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Villanchet SA (Yens) pour fournir et poser une grille caillebotis sur un puits pour un montant de CHF 915.45 TTC.</p>
15.05.2023	<p><u>Entretien des logements de fonction – Rue Roger de Lessert</u> La Municipalité a décidé de procéder à des travaux d'entretien des logements de fonction et a mandaté les entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <i>Rue Roger de Lessert 12</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réfection des peintures des boiseries des portes et cadres, changement des joints du carrelage de la baignoire : Tde Travaux (Bussigny) pour CHF 5'977.35 TTC.</li> </ul> </li> <li>* <i>Rue Roger de Lessert 14</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- suppression du mur porteur : Debonneville SA (Gimel) pour CHF 7'078.05 TTC.</li> <li>- rafraîchissement peinture : LT-PP (St-Prex) pour CHF 2'742.30 TTC</li> <li>- remplacement de la moquette de l'escalier et du hall par du parquet : Reichenbach SA (Tolochenaz) pour CHF 6'700.05 TTC.</li> </ul> </li> </ul>
15.05.2023	<p><u>Table itinérante « La Causette »</u> Dans le respect du règlement de Police (art. 15 et 16) et afin de prendre en considération l'origine de cet apéro « mobile », la Municipalité a demandé aux organisateurs de retirer la table de l'espace public (trottoir de la Place du Chauchy). Elle les encourage à utiliser les infrastructures mises à disposition ou opter pour des lieux privés.</p>





### Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
22.05.2023	<u>Rapport de gestion 2022</u> La Municipalité a approuvé le rapport de gestion pour l'année 2022 qui sera présenté au Conseil communal lors de la séance du 20.06.2023
22.05.2023	<u>Parcelle RF 323 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'une haie de thuyas. Plantation compensatoire par une haie de cyprès de Leyland.
22.05.2023	<u>Chapelle – Chauffage à gaz</u> La Municipalité a décidé de souscrire un abonnement avec la société Viessman (Suisse) SA pour l'entretien du chauffage à gaz de la chapelle.
22.05.2023	<u>Hangar communal – Demande de stationnement</u> La Municipalité a autorisé l'EMS Tertianum le Pacific à parquer une dizaine de minibus dans le cadre des Olympiades de leur institution le 15.06.2023.
22.05.2023	<u>Parcelle RF 49 – Projet de construction de logements d'utilité publique</u> Dans le cadre de ce projet, la Municipalité a décidé de confier le mandat relatif à l'évaluation d'un projet immobilier et l'estimation des coûts pour le montant de CHF 3'900.- HT.
22.05.2023	<u>Parcelle RF 12 – Choix des tuiles</u> La Municipalité a approuvé l'échantillon de tuile type « Morandi couleur brun-rouge ».
22.05.2023	<u>Parcelle RF 146 – Choix des teintes</u> La Municipalité a décidé d'approuver les teintes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadres de fenêtres, stores et porte du garage : Anthrazit Ultramat</li> <li>- Crépi : Stollit gris foncé RFC0333</li> </ul>
22.05.2023	<u>Parcelles RF 124 et 126 – Mise à ban</u> La Municipalité a adjugé la fourniture des panneaux de signalisation à BO Plastiline SA pour le montant de CHF 1'512.11 TTC. L'installation sera réalisée par l'employé communal.
22.05.2023	<u>Parc à chiens</u> Faisant suite à diverses sollicitations, la Municipalité a décidé d'étudier les zones dans lesquelles il serait possible d'installer un parc à chiens.
05.06.2023	<u>Route des Deux Communes 2 -4 -6 -8 -10 – 20 – Contrôle du gaz</u> Le contrôle des installations et des branchements au gaz naturel a été confié au Services industriels de Lausanne.
05.06.2023	<u>Place du Village 1 – 14 – Local à vélos</u> Afin de sécuriser cet endroit, la Municipalité a décidé de mandater l'entreprise Hess & Martin Sécurité (Lausanne) pour installer une poignée boule.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
05.06.2023	<p><u>Parcelle RF 173 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 62.43 m2 de panneaux photovoltaïques en toiture.</p>
05.06.2023	<p><u>Table itinérante « La Causette »</u> En réponse à la demande des Amis de la Causette, la Municipalité a précisé que la terrasse occupée par l'Ether avait fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été dispensée d'enquête publique puisque les voisins avaient donné leur accord.</p>
05.06.2023	<p><u>Déchetterie – Vidéosurveillance</u> Renseignements pris auprès de Protection One SA, il apparaît que l'installation n'est pas connectée via une liaison internet ce qui fait qu'actuellement, personne ne peut accéder au direct ni aux enregistrements. La Municipalité a donc décidé de mettre cette installation en conformité au niveau administratif en l'annonçant aux autorités compétentes. Elle sera mise en fonction une fois cette étape terminée.</p>
05.06.2023	<p><u>Stations de relevage Les Dailles et Chemin des Etaloges – Contrôle électrique OIBT</u> Le rapport de contrôle a révélé que le coffret d'introduction était défectueux. La Municipalité a mandaté l'entreprise Roulin Electricité Sàrl (St-Prex) pour son remplacement pour un montant de CHF 3'672.35 TTC.</p>
12.06.2023	<p><u>Site internet – Température du lac</u> Contactée par son créateur, la Municipalité a décidé d'insérer sur le site communal, le lien de sa page internet (<a href="https://lake.lindt.one">https://lake.lindt.one</a>) dédiée aux baigneurs du Léman.</p>
12.06.2023	<p><u>Forêt de protection – Le Riau</u> Dans le cadre de l'intervention pour limiter le risque de chute d'arbres morts ou dépérissant, la Municipalité a accepté de procéder à l'avance d'un montant entre CHF 10'000.- et CHF 20'000.- qui sera remboursé ultérieurement par le canton.</p>
12.06.2023	<p><u>Place du Village 1 – 14 - Adoucisseur</u> Afin d'améliorer le fonctionnement de l'adoucisseur, la Municipalité a décidé d'installer une vanne mélangeuse sur la nourrice.</p>
12.06.2023	<p><u>Parcelle RF 323 – Terrassement</u> La Municipalité a octroyé une autorisation pour effectuer un terrassement d'un volume inférieur à 10 m3 afin d'aplanir le terrain de 10-15 cm dans le jardin.</p>
12.06.2023	<p><u>Parcelle RF 170 – Remplacement de l'installation de chauffage à gaz par une pompe à chaleur air/eau intérieure – CAMAC 220600</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2023/06.</p>
12.06.2023	<p><u>Administration communale – Rue Roger de Lessert – Borne escamotable</u> En raison d'une panne liée à une déféctuosité de la carte informatique, la Municipalité a mandaté l'entreprise Signal AG (Etagnières) pour effectuer son remplacement ainsi qu'un service complet.</p>



### Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
12.06.2023	<u>Loisirs Jeunes Vaud – Répertoire d'activités de vacances</u> La Municipalité a décidé de publier sur le site communal le lien <a href="http://www.loisirsjeunes.ch">www.loisirsjeunes.ch</a> permettant aux familles et jeunes de trouver efficacement des activités.
19.06.2023	<u>Greffe municipal – Augmentation du taux d'activité</u> En prévision du traitement de dossiers importants, la Municipalité a décidé d'augmenter le taux d'activité de Mme Eliane Roch de 20%, soit un nouveau taux de 80% dès le 01.10.2023.
19.06.2023	<u>Route des Deux Communes 24 – Relocation appartement 3.5 pièces</u> La Municipalité a accepté la candidature d'un couple pour la reprise de l'appartement situé au 2 <sup>ème</sup> étage.
19.06.2023	<u>Route des Deux Communes 22 – Transfert du bail – appartement 1 pièce</u> La Municipalité a accepté de transférer le bail de l'appartement situé au 2 <sup>ème</sup> étage.
19.06.2023	<u>Parcelle RF 213 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 47.12 m2 de panneaux photovoltaïques.
19.06.2023	<u>Parcelle RF 174 – Choix des teintes</u> La Municipalité a approuvé les échantillons suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Façades : crépi blanc cassé n° 1.132.</li> <li>- Menuiseries extérieures : bois peint, RAL 9001 blanc crème.</li> <li>- Stores à lamelles : Schenker Storen n° 905 – blanc crème – NCS-S 0903-Y27R.</li> </ul>
19.06.2023	<u>Lac Léman – Cyanobactéries</u> Faisant suite aux informations reçues de la Direction générale de l'environnement, la Municipalité a décidé d'afficher sur nos deux plages les mesures à prendre, en anticipation d'éventuels développements de cyanobactéries cet été dans les lacs du canton.
19.06.2023	<u>La Môlez - Parcage illicite</u> La Municipalité a décidé de dénoncer un véhicule stationné dans la zone herbeuse le 17.06.2023
19.06.2023	<u>Place du Village 1 – Contrôle électrique OIBT</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Electrohms SA (La Sarraz) pour la réalisation des travaux de mise en conformité des installations électriques pour un montant de CHF 977.15 TTC.
26.06.2023	<u>Parcelle RF 77 – Modification et création d'ouvertures en façade et toiture</u> Les travaux étant maintenant terminés, il y a lieu de délivrer le permis d'utiliser n° 2019/20.
26.06.2023	<u>Parcelle RF 341 – Remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sonde géothermique – CAMAC 221643</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2023/013.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
26.06.2023	<p><u>Commune d'Etoy – Route de la Chenalette – Abri de bus</u> La Municipalité a décidé de valider le projet présenté par la commune d'Etoy concernant les aménagements prévus pour un abri de bus.</p>
26.06.2023	<p><u>Collecte de verres sur les plages</u> La Municipalité a décidé de louer 3 conteneurs d'occasion auprès de l'entreprise Henny Transports SA (Féchy) pour la récolte du verre mélangé.</p>
26.06.2023	<p><u>Rives du Lac – Baignade des chiens</u> Faisant suite à un article du journal La Côte, la Municipalité précise que la plage de Buchillon n'est pas interdite aux chiens. Par contre, comme l'indique un panneau de signalisation, ces derniers doivent être tenus en laisse</p>
26.06.2023	<p><u>Fête de fin d'année scolaire – Occupation de la plage</u> A la demande du Centre des jeunes d'Etoy et d'Espace Prévention, la Municipalité a décidé de reporter l'horaire de fermeture des plages de 23h à 24h le 30.06.2023 ceci afin de permettre aux élèves de fêter la fin de l'année scolaire.</p>
26.06.2023	<p><u>Parcelles RF 125 et 190 – Projet éolien</u> La Municipalité a décidé d'informer le requérant que la commune de Buchillon est en zone d'exclusion cantonale ce qui ne permet pas la réalisation de ce type de projet.</p>
03.07.2023	<p><u>Pick-e-bike – Offre loisirs</u> La Municipalité a approuvé la proposition de la SEFA relative à la mise à place d'une offre estivale « Loisirs » qui permet aux touristes et usagers de profiter d'un tarif horaire préférentiel pour accéder à diverses activités dans la région (Signal de Bougy, Arboretum, plages, etc...)</p>
03.07.2023	<p><u>Renouvellement du contrat de l'imprimante/photocopieur</u> La Municipalité a renouvelé le contrat avec l'entreprise Sharp pour une durée de 60 mois. La location mensuelle sera de CHF 205.05 et les copies seront facturées selon la consommation réelle.</p>
03.07.2023	<p><u>Orage du 22 juin 2023 – Demande d'abattage/déblaiement</u> Faisant suite au violent orage qui a eu lieu, la Municipalité a décidé d'autoriser exceptionnellement les abattages suivants, préalablement à l'affichage au pilier public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcelle RF 187 : un pin (plantation compensatoire à définir)</li> <li>- Parcelle RF 110 : sept arbres de diverses essences (plantations compensatoires à définir)</li> </ul>
03.07.2023	<p><u>Bornes hydrantes – Prélèvement d'eau</u> Lors de la prise d'eau aux bornes hydrantes à des fins privées (sur autorisation), la Municipalité a décidé de facturer CHF 1.- le m3 d'eau + un forfait de CHF 60.- correspondant à la location du compteur et à la main d'œuvre de l'employé communal.</p>



### Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
10.07.2023	<u>Parcelle RF 163 – Installation d'une PAC géothermique</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2022/13.
10.07.2023	<u>Parcelle RF 355 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 120 m2 de panneaux photovoltaïques
10.07.2023	<u>Parcelle RF 175 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 60 m2 de panneaux photovoltaïques
10.07.2023	<u>Parking de la Chapelle – Borne escamotable</u> La Municipalité a adjugé les travaux de réparation et de maintenance de la borne à l'entreprise Signal SA (Etagnières) pour un montant de CHF 1'652.10 TTC.
17.07.2023	<u>Collège intercommunal – Bornes wifi</u> Afin de pouvoir utiliser les panneaux interactifs qui seront installés prochainement, il y a lieu d'équiper le collège de wifi. Le mandat a été confié à la SEFA (Aubonne) pour un montant de CHF 6'100.- TTC.
17.07.2023	<u>Orage du 22 juin 2023 – Demande d'abattage/déblaiement</u> Faisant suite au violent orage qui a eu lieu, la Municipalité a décidé d'autoriser exceptionnellement l'abattage de 3 arbres sur la parcelle RF 95.
17.07.2023	<u>Renseignements à des partis politiques</u> La Municipalité a refusé d'accéder à la demande du mouvement écologiste vaudois « Les Verts » qui demandait la liste des jeunes électeurs inscrits dans le registre de la commune.
09.08.2023	<u>OFISA – Contrat Rápidos</u> La Municipalité a validé l'offre d'Ofisa Informatique SA (Renens) concernant la maintenance du matériel et des logiciels informatiques pour un montant annuel de CHF 3'450.- HT.
09.08.2023	<u>Parcelle RF 72 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'un cerisier. Une plantation compensatoire est prévue par deux cerisiers Jaunes de Buchillon.
09.08.2023	<u>Parcelle RF 424 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'un bouleau. Une plantation compensatoire est prévue par un noyer.
09.08.2023	<u>Parcelle RF 215 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'un sapin sous réserve qu'une plantation compensatoire soit effectuée.
09.08.2023	<u>Etoy-Sud – Route des Deux Communes</u> La Municipalité a adjugé le remplacement du moteur de ventilation dans le local à vélos à l'entreprise Aerovent SA (Crissier) pour un montant de CHF 1'790.50 TTC.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
09.08.2023	<p><u>Collège – Opération amiante</u>            Dans le cadre de l'identification et l'assainissement de l'amiante dans les bâtiments scolaires demandés par le Département de l'enseignement et de la formation obligatoire, la Municipalité a adjugé le mandat à Bâti-conseils Sàrl (Echandens) pour CHF 1'077.- TTC.</p>
09.08.2023	<p><u>Parcelle RF 257 – Instauration d'une zone réservée</u>            La Municipalité a accepté le préavis 6/2023 qui sera présenté au Conseil communal le 10.10.2023.</p>
09.08.2023	<p><u>PACom – Procédure d'adoption</u>            La Municipalité a mandaté le bureau Aba Partenaires SA (Lausanne) afin de traiter les oppositions reçues lors de l'enquête publique, pour un montant de CHF 37'080.- HT.</p>
14.08.2023	<p><u>Parcelle RF 361 – Création de deux couverts avec abris, installations d'une toiture solaire, relooking de la façade – CAMAC 217643</u>            La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2023/02.</p>
14.08.2023	<p><u>Concession sur le domaine public cantonal « Le Léman »</u>            La Municipalité a préavisé positivement au renouvellement de la concession n° 156/702.</p>
14.08.2023	<p><u>Eau potable – Recensement des fontaines</u>            La Municipalité a décidé de transmettre les coordonnées des fontaines publiques fournissant de l'eau potable à l'Association Good For My Planet. Elle a pour but d'encourager la population à remplir les gourdes/contenants afin de réduire les déchets de bouteilles plastiques à usage unique.            Dans ce cadre, une signalétique « Eau non potable » sera installée à la fontaine de la Môlaz qui elle fournit de l'eau de source (pas analysée régulièrement).</p>
21.08.2023	<p><u>Arrêté d'imposition 2024</u>            La Municipalité a accepté le préavis 5/2023 qui sera présenté au Conseil communal le 10.10.2023.</p>
21.08.2023	<p><u>Parcelle RF 75 – Demande d'abattage</u>            La Municipalité a autorisé l'abattage de deux cyprès. Une plantation compensatoire est prévue par un chêne vert et un érable champêtre.</p>
21.08.2023	<p><u>Parcelle RF 98 – Demande d'abattage</u>            La Municipalité a autorisé l'abattage d'un pin noir. Une plantation compensatoire est prévue par un if.</p>
21.08.2023	<p><u>Achat de matériel Kärcher</u>            La Municipalité a décidé d'acquérir les deux machines suivantes :            - Balayeuse manuelle : CHF 721.25 TTC            - Nettoyeur haute pression : CHF 1'119.65 TTC</p>





## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
21.08.2023	<u>Concession sur le domaine public cantonal « Le Léman »</u> La Municipalité a préavisé positivement au renouvellement de la concession n° 156/703.
21.08.2023	<u>Auberge des Grands Bois</u> La Municipalité a autorisé la prolongation de l'heure d'ouverture jusqu'à 2h00, la nuit du samedi 16 au dimanche 17 septembre 2023.
28.08.2023	<u>Sortie des aînés</u> En raison de problèmes organisationnels, la sortie des aînés est reportée au jeudi 8 octobre 2023. Elle aura lieu dans la région du Lac noir (FR).
28.08.2023	<u>Parcelles RF 49 et 345 - Rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, intégration d'un concept énergétique</u> La Municipalité a adjugé les deux mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Honoraires d'architectes pour le suivi des travaux de rénovation ainsi que de coordination de l'ensemble du projet : Jaquier Martin Architectes Sàrl (Treycovagnes) CHF 185'500.- TTC.</li> <li>- Prestations de planification et construction de la centrale solaire photovoltaïque et modification du réseau électrique : Duvoisin-Groux SA (Bussigny) CHF 45'360.- HT.</li> </ul>
04.09.2023	<u>Conseil communal – Séances 2024</u> La Municipalité a fixé les dates des séances pour l'année 2024: <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 mars</li> <li>- 18 juin</li> <li>- 8 octobre</li> <li>- 3 décembre</li> </ul>
04.09.2023	<u>Pick-e-bike – Supports pour vélos</u> La Municipalité a décidé de prendre en charge le montant de CHF 396.- pour l'acquisition de racks qui seront installés dans chacune des stations. Ce coût correspond aux 1/3 de la participation de la commune d'Etoy.
04.09.2023	<u>Route des Deux Communes 17 – Fissures murales</u> La Municipalité a validé le devis de l'entreprise Rusconi & KP SA (Lausanne) pour CHF 6'174 TTC pour traiter les fissures.
04.09.2023	<u>Parcelle RF 213 – Création d'une piscine</u> La Municipalité a décidé de soumettre ce dossier à l'enquête publique.
04.09.2023	<u>Parcelle RF 64 – Remplacement de l'installation de chauffage et ECS au gaz par une PAC air-eau installé à l'extérieur</u> La Municipalité a décidé de soumettre ce dossier à l'enquête publique.
04.09.2023	<u>Rue de l'Horloge 14 – Demande de permis de fouille</u> Dans le cadre des travaux sur la parcelle RF 36, la Municipalité a délivré un permis de fouille pour la suppression de la conduite de gaz.

**Décisions municipales d'intérêt public**

Date	Décision
04.09.2023	<u>Place du Village – Interdiction de stationner pour les véhicules motorisés</u> La Municipalité a décidé d'installer une signalisation au Nord de la Place du Village afin d'interdire, notamment, le stationnement des motos et scooters. Le mandat a été attribué à BO Plastiline SA pour le montant de CHF 1'177.93 TTC.
04.09.2023	<u>Lutte contre le frelon asiatique</u> Dans le cadre du plan d'action mis en place par la Fédération Vaudoise des sociétés d'apiculture, la Municipalité a décidé de sensibiliser la population en publiant des recommandations au pilier public et sur le site internet. Un article sera inséré dans la Gazette du printemps 2024.

Buchillon, le 13 septembre 2023